

Un nouveau schéma opérationnel

Au terme d'appels d'offres qui se sont déroulés sur toute l'année 2019, Eco-mobilier a pu mettre en œuvre un nouveau schéma opérationnel de logistique et de traitement des déchets d'éléments d'ameublement.

Les appels d'offres portaient sur les prestations de ramassage, de tri/regroupement, de préparation/recyclage et de valorisation des éléments d'ameublement et de décoration en fin de vie. Alors que la collecte était jusqu'alors organisée par département, Eco-mobilier a profité de la fin simultanée des différents contrats pour revoir son schéma opérationnel à l'échelle nationale.

Pour cela, Eco-mobilier a utilisé un outil de modélisation pour analyser les réponses et s'assurer que le nouveau schéma soit optimisé logistiquement et qu'il respecte les contraintes réglementaires et techniques. Eco-mobilier a ainsi étudié plus d'une centaine de scénarios, déterminé leur impact sur le schéma global, et identifié la solution permettant d'atteindre les meilleures performances techniques et économiques.

Les attributions de marchés ont été finalisées fin 2019 et le nouveau schéma opérationnel national est déployé depuis le 1^{er} janvier 2020.

Plus de sites de traitements, moins de kilomètres parcourus

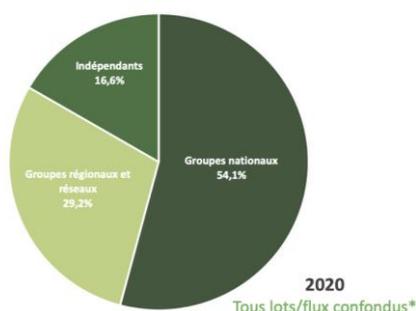
A ce jour, 170 sites logistiques ont été sélectionnés pour accueillir les bennes de DEA Eco-mobilier. Répartis sur l'ensemble du territoire, ces sites réceptionnent les DEA des milliers de déchèteries et autres sites de collecte sous convention avec Eco-mobilier. Les meubles y sont massifiés et envoyés pour leur traitement vers les sites sélectionnés, à savoir : 50 sites de préparation du bois, 7 sites pour les matelas, 3 sites pour le plastique, 15 sites de préparation des DEA en mélange et 19 sites qui préparent la matière combustible (CSR).

Le nouveau schéma a ainsi permis de réduire de 25 % la distance moyenne entre les points d'enlèvement (déchèterie, magasins...) et les centres de tri : elle passe de 42 à 31 km. La distance moyenne de transport du centre de tri au centre de préparation est quant à elle divisée par deux et passe de 143 km à 70 km.

"La diminution des distances parcourues par les meubles usagés collectés a été un objectif majeur pour le choix des sites de traitement. Cela permet tout autant une diminution de l'empreinte carbone de la filière qu'une rationalisation des coûts de transport." précise Dominique Mignon, Présidente d'Eco-mobilier.

Nos partenaires

Résultats des appels d'offres 2019



Les nouveaux partenaires sont aussi bien des entreprises familiales et locales (16,6 %), que des groupes régionaux et réseaux (29,2 %) ou que des groupes nationaux (54,1 %), la situation géographique ayant été un des critères de sélection clef.

Pour permettre à certains acteurs locaux de se moderniser, se mécaniser et optimiser leur fonctionnement, Eco-mobilier propose des contrats allant

Écomobilier

de 2 à 6 ans fermes, garantissant les volumes et la qualité des produits à recycler pour les prochaines années.

Découvrez notre schéma opérationnel optimisé : <https://www.youtube.com/watch?v=SzfBM2OLL5o>

A propos d'Eco-mobilier

Créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français, Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique de tous les meubles usagés ainsi que pour en favoriser le réemploi. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013. Depuis sa création, Eco-mobilier a collecté plus de 2 millions de tonnes de meubles usagés, réemployés, recyclés ou valorisés à plus de 90% et vise à horizon 2023, le ZERO déchet pour les éléments d'ameublement et d'agencement.

CONTACT PRESSE

Anne de Lander – 06 61 77 48 72 – annedelander@gmail.com